impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n°20 de septembre 2012

HORAIRES
Rappel des nouveaux horaires à l'Administration communale

NEUFMOULIN ET PISSEROULE...
en pleine rénovation

CRÉATION DE LOGEMENTS
Quelques règles à observer

ADL
Du nouveau à l'Agence de Développement Local

SITE INTERNET
Le site internet communal fait peau neuve !

DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

EDITORIAL

Le 14 octobre prochain

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Dimanche 14 octobre, nous serons appelés à voter pour renouveler, comme c'est le cas tous les six ans à pareille époque, le Conseil communal.

Nous remplirons notre devoir électoral, pour reprendre l'expression consacrée, puisque dans notre pays, le vote est obligatoire, sauf raisons particulières, notamment d'ordre médical.

Voter est un droit pour chacun(e) d'entre nous, mais c'est aussi une obligation à laquelle on ne peut se soustraire, sauf raisons valables, sous peine de sanctions pénales.

Des générations entières ont, en effet, revendiqué naguère, pendant des décennies, l'octroi du droit de vote pour tous, sans distinction de revenu, de diplôme ou de charges familiales.

Le suffrage universel - un homme ou une femme : une voix - a été, en réalité, conquis de haute lutte et parfois au prix de sanglants affrontements.

Ce droit de vote ne peut donc être ni ignoré, ni bradé et encore moins boudé.

La gestion de notre Commune et notre avenir commun à Dison concernent chacun(e) d'entre nous.

C'est nous tous qui ferons ensemble le Dison de demain en indiquant par nos votes nos choix et nos attentes.

Chaque vote compte. Chaque avis mérite d'être entendu et écouté.

Le devenir de notre Commune dépend en permanence de nos choix, et plus particulièrement encore lors des élections communales.

C'est pourquoi, le plus grand service que vous puissiez rendre à notre Commune et à ses habitants dont vous-mêmes, c'est de remplir toutes et tous votre devoir électoral dimanche 14 octobre prochain.

SOMMAIRE

1 Couverture : Administration communale

2 Editorial

Sommaire

3 Peut-on parler de renouveau commercial à Dison ?

4-5 A Dison un quartier qui bouge : Neufmoulin - Pisseroule en pleine rénovation

6 Réfection et égouttage de la deuxième partie de la rue de Mont

7 Demande de permis d'urbanisme pour les logements créés ou à créer

8 Nouvel horaire à l'Administration communale de Dison

9 Quand sport rime avec Solidarité

10 Une nouvelle tête à l'Agence de développement local

11 Quoi de neuf sur Dison.eu ?

12 Elections

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de Dison - n°20 septembre 2012

Tirage : 6200 exemplaires
Distribution : toutes boîtes
Coordination : Jean-Paul MAWET
Editeur responsable & Rédaction : Administration communale de Dison
Rue Albert 1er, 66
Tél : 087/39 33 40
Fax : 087/34 15 87
www.dison.eu
Mise en page : perspectives

Peut-on parler de **renouveau commercial** à Dison ?

Les plus vieux d'entre nous s'en souviennent, la rue Albert Ier était, il y a quelques années encore, particulièrement florissante sur le plan commercial. Peu à peu, des enseignes ont changé de main sans que les repreneurs parviennent à tenir la route. D'autres ont tout simplement baissé le volet. Et la vie commerciale de la commune semblait s'étioler peu à peu.

Pourtant, l'activité commerciale de l'artère centrale de l'ancienne commune de Dison n'a jamais complètement baissé les bras. Et la rénovation de l'ancien chancre d'Interlac maintenait l'espoir d'une reprise.

Il y a maintenant près de trois ans que le nouveau complexe commercial a pris place au cœur de la Commune. En pleine période de crise économique et financière, quelques enseignes ont rapidement ouvert leurs portes. Et, malgré la mise en chantier du futur complexe médiatique COMEDIS, elles attestent aujourd'hui de résultats positifs, attirant des clients bien au-delà des limites de la commune.

Et que constate-t-on ? Peu à peu, la rue Albert Ier et ses environs se repeuplent. Ce sont parfois des commerces nouveaux, plus exotiques peut-être mais qui correspondent bien au caractère multicolore et multiculturel de notre population. Ce sont aussi de jeunes commerçants qui reprennent avec succès, cette fois, le flambeau des anciens. Toutefois, c'est la réouverture des Arcades qui constitue l'élément le plus significatif.

En effet, un établissement de restauration ne s'implante pas s'il n'y a pas d'animation aux environs immédiats. Or, il vous suffisait de regarder la terrasse au cours de cet été pour constater que l'endroit - qui a toujours été apprécié des Disonais - a rapidement retrouvé sa notoriété d'antan.

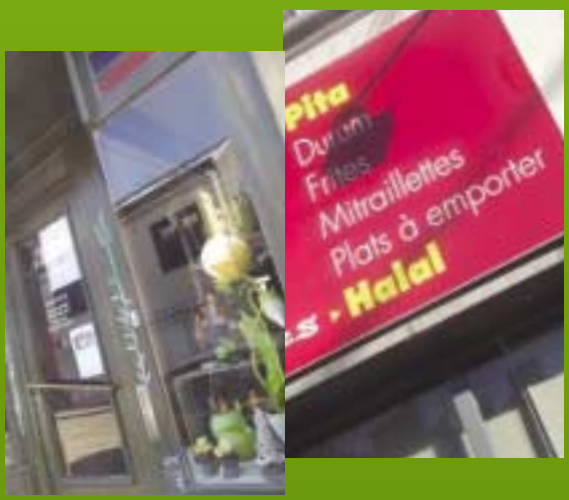

A quelques centaines de mètres, alors qu'elle craignait de s'y retrouver bien seule, une célèbre enseigne de bricolage et construction voit renaître le zoning Jardin-Ecole … Après la rénovation complète du parking, un grossiste régional en viandes et bientôt une enseigne de matériel électrique viennent redynamiser le site. A Ottomont, la surface commerciale attendue par les habitants du quartier a rouvert ses portes sous une nouvelle enseigne. Et des demandes sont régulièrement adressées à la commune quant à la finalisation du zoning commercial de l'ancienne EIB, rue de la Grappe.

Certains regretteront peut-être les vieilles enseignes disonaises… Qu'ils ne se chagrinent pas !
Le monde change et l'essentiel est qu'il ne se transforme pas en désert. Il ne faudra pas cependant prendre le temps de se reposer. Et pour la majorité qui sortira des urnes lors des prochaines élections communales, plusieurs chantiers devront impérativement être finalisés pour dynamiser davantage le commerce local.

Recensement des surfaces libres, gestion de la mobilité au coeur de Dison, finalisation des chantiers Interlac et Comédis, finalisation du projet de rénovation de l'ancienne EIB… Le prochain Echevin des Affaires économiques aura du travail. Assurément.

A Dison un quartier qui bouge : **Neufmoulin-Pisseroule** en pleine **rénovation**

Pour les habitants comme pour les usagers des rues Pisseroule, de la Grappe, Neufmoulin, du Bois, Neuve, du Moulin, du Couquemont, Impasse de la Limite et place Jean Roggeman, les rénovations d'immeubles et les modernisations des voiries et équipements collectifs se suivent et se succèdent à une cadence impressionnante en regard de l'importance, notamment financière, des travaux en cours ou en projet.

1 Le quartier concerné compte à ce jour 1.470 habitants, formant 604 ménages.

2 Il compte également un grand nombre de logements sociaux appartenant à la société de logements de service public Logivesdre (64), dont 27 sont vides d'occupation depuis de longs mois mais dont les travaux de réfection viennent de commencer, à la Commune de Dison (45) et à l'Agence immobilière sociale de Verviers et environs (19).

3 9 logements communaux situés à l'angle des rues Pisseroule et Neufmoulin seront bientôt en location pour un prix moyen de 400 € par appartement. Un espace de ± 100 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble face à la rue Pisseroule en venant de Verviers peut être affecté à des activités commerciales, de bureau ou de services (professions libérales, associations diverses, etc.).Le coût total de ces 9 logements s'élève à 2 030 704 € TVAC.

4 La Commune de Dison a également fait rénover l'ancien immeuble rue Pisseroule, 169 en 3 logements pour un coût total de 568 464 € TVAC.

5 La Commune de Dison est encore propriétaire d'un ancien immeuble industriel, 122, rue Pisseroule, dont le rez-de-chaussée accueille le café-brasserie bien connu « La Corderie », tandis que les étages seront aménagés en 3 lofts pour un montant de 990.000 € T.V.A.C. subsidiés à raison de 90 % par la Région wallonne.

6 Le Fonds du Logement des Familles nombreuses rénove actuellement les immeubles n°60, 62 et 64 rue Neufmoulin en y aménageant 3 logements pour un coût total de 380 000,00 € TVAC.

7 La Commune de Dison est également propriétaire d'un ancien établissement industriel, place Jean Roggeman, qui sera aménagé en espaces d'activités commerciales ou économiques dès que les travaux de renouvellement de l'égouttage de la rue Neufmoulin seront réalisés ainsi que la réfection de la voûte du Biez, rues Pisseroule et Neuve.

8 Ces travaux sont en cours depuis le printemps 2011 rue Pisseroule, dans le tronçon compris entre le début de la rue (côté rue Albert Ier) et le carrefour avec les rues Neufmoulin et du Val Fassotte. Il s'agit d'un chantier considérable confié à la société SODRAEP de Flémalle pour un montant de 1.486.176 € HTVA subsidiés en partie par la Société publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) et la Société wallonne des eaux (S.W.D.E.). La chaussée (voirie régionale) sera reconstruite et les trottoirs remis en état.

9 La place Jean Roggeman sera également réaménagée dans les prochains mois. Le projet, actuellement soumis à l'approbation de la Région wallonne, prévoit l'agrandissement de la place avec une aire de jeux pour enfants équipée avec du nouveau mobilier urbain et une zone de parking distincte, la remise à neuf du monument aux morts. Montant total des travaux : 671.154,33 € TVAC subsidié par la Région wallonne à hauteur de 60 %.

10 Autre projet d'importance pour le quartier : la crèche communale « Les Petits Loups » à côté de l'école communale de Wesny, rue d'Andrimont, 231, s'installera pour lui permettre d'augmenter ses capacités d'accueil en passant de 18 à 30 lits, dans le bâtiment occupé anciennement rue Neuve, 64 par la Poste.
Les travaux d'aménagement pour un montant de 951.000 € TVAC dont 60 % pris en charge par la Région wallonne viennent de débuter et dureront plus de deux ans.

11 Les habitants du quartier bénéficient des services de la Régie de Quartier (formation de stagiaire, travaux à domicile), de l'Espace Rencontre (Maison des jeunes) et du Plan de Cohésion sociale.

12 Pour rappel, la Commune est également propriétaire du gymnase et des installations annexes rue Neuve, 79, mis à la disposition de la société de gymnastique « Les Volontaires » et d'un bel immeuble d'habitation à caractère architectural typique de la région, toujours rue Neuve, 87-89.

13 Enfin, les parties supérieures des rues Neuve et du Moulin délimitent le site d'activités économiques, commerciales, culturelles, médiatiques et de services Interlac-Comédis en cours de réhabilitation, assurant ainsi la jonction entre le quartier Neufmoulin-Pisseroule et le centre-ville de Dison.

14 Montant total des investissements dans le quartier de Neufmoulin-Pisseroule : 6 697 498 € TVAC

Réfection et **égouttage** de la deuxième partie de la **rue de Mont**

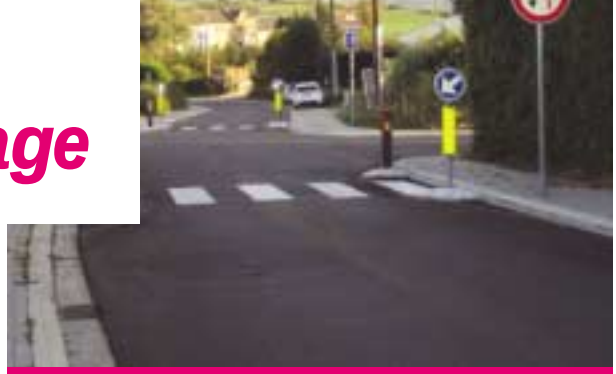

Ce dossier inscrit pour la première fois au plan triennal des travaux 2004 - 2006 (et représenté par le collège communal via le conseil auprès du pouvoir subsidiant) s'est finalement concrétisé six ans plus tard ! C'est l'application du programme triennal des travaux 2007 - 2009 qui a permis la mise en adjudication du dossier avec subsides de la Région wallonne.

Le plan communal général d'égouttage (PCGE) établi en mai 1994 et rebaptisé depuis «pland'assainissement par sous bassin hydrographique» (PASH) prévoyait déjà la pose d'égouts dans cette portion de voirie qui s'est fortement urbanisée au cours des trente dernières années !

Description des travaux :

- construction d'un réseau d'égout unitaire entre la limite communale et le carrefour du chemin de Clisore ;
- construction d'un réseau d'égout séparatif entre le carrefour du chemin de Clisore et l'église ;
- réalisation de drains (dans les anciens fossés et accotements) de reprise des eaux pluviales avec raccordement au bassin d'orage situé chemin de Clisore (et construit précédemment par l'entreprise Jobé) ;
- construction des raccordements particuliers des habitations au réseau d'égouttage ;
- réfection complète (sous fondation, fondation, revêtement hydrocarboné, bordures filets d'eau) de la route dans son tronçon compris entre l'église Saint Jean Baptiste et la limite avec la commune de Thimister-Clermont ;
- sécurisation des abords de la voirie par la construction de trottoirs en pavés de béton, la réalisation de dispositifs ralentisseurs (chicanes de dévoiement à différents endroits) et de passages protégés pour piétons (avec des rétrécissements de voirie).

Auteur de projet :	Bureau d'études Gesplan S.A. de Louveigné
Entreprise adjudicatrice des travaux :	Marcel Baguette S.A. de Thimister-Clermont
Montant de l'adjudication :	1.014.429 € hors TVA
Montant provisoire :	(en attente du décompte final) : 1.166.011 € hors TVA
Subsides SPGE:	(société publique de gestion de l'eau) : 418.146 € hors TVA
Part communale :	747.865 € hors TVA
Début des travaux :	15 novembre 2010
Délai :	175 jours ouvrables + 90 jours ouvrables (avenants)
Fin des travaux :	17 août 2012
Réception provisoire :	4 octobre 2012

Demande de **permis d'urbanisme** pour les **logements créés** ou **à créer**

Demande de permis d'urbanisme nécessaire pour :

- Créer des logements (appartements, studios,…) à l'intérieur d'un bâtiment existant (entrepôt,…) ou d'une maison d'habitation unifamiliale, même si ces travaux n'engendrent aucune modification de l'aspect extérieur ou de la structure portante[1]
- Cette demande de permis d'urbanisme est obligatoire depuis l'entrée en vigueur du Décret du 14/07/94 [2], à savoir le 20 août 1994. Dès lors, si vous avez créé des logements après cette date et sans autorisation préalable, une demande de permis d'urbanisme devra être déposée le plus vite possible au Service communal de l'Urbanisme afin de régulariser la situation.
- Certaines demandes de permis d'urbanisme relatives à la création de logements doivent être réalisées par un architecte. C'est le cas, par exemple, de la création de logements dans un bâtiment non encore destiné à l'habitation.
- Ces autorisations devront être délivrées avant les travaux et avant occupation des logements.
- Remarque : la création de logements est interdite dans certaines zones de la Commune en fonction de règlements existants.

Réglementations à respecter

- L'avis du Service régional d'incendie sera sollicité et devra être scrupuleusement respecté;
- La réglementation liée à l'isolation et à la ventilation des logements sera de stricte application ;
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite devra être prise en compte dans certains cas ;
- Il existe des critères de salubrité à respecter, notamment la dimension minimale légale pour la création d'un logement de 24m^2 de pièces de vie (cuisine, living, chambre,…) ;[3]
- Toutes les pièces de vie doivent présenter une superficie de vitrage de minimum 1/12ème par rapport à la surface de la pièce d'habitation[4] ;
- La hauteur minimum requise est de 2m40 pour les pièces de jour et 2m20 pour les pièces de nuits et les locaux sanitaires[4]

Pour obtenir des renseignements complémentaires

- A propos des permis d'urbanisme :
Le Service communal de l'Urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour transmettre les documents à remplir pour la demande de permis (Bureau 7, ouvert au public tous les matins de 9h à 12h, les lundis après-midi de 14h à 18h et sur rendez-vous l'après-midi, tél. : 087/39 33 96-97-98, adresse internet : service.urbanisme@dison.be). Pour faciliter l'examen de votre demande, le service communal del'Urbanisme vous conseille d'apporter quelques photos du bâtiment ainsi que des croquis des travaux à réaliser.

- A propos des permis de location et des critères de salubrité : Notre Conseillère en logement, Mme Nathalie Lhoest (tél. : 087/39 33 91, adresse internet : logement@dison.be) se tient à votre disposition.

1 Article 84,§1,6° du CWATUPE
2 modifiant l'article 192,6° et complétant l'article 194 du CWATUPE
3 Arrêté du Gouvernement wallon du 30/08/07 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1er, 19° à 22°bis, du Code wallon du Logement
4 Arrêté du Gouvernement wallon du 30/08/07 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article Ier, 19° à 22° bis, du Code wallon du Logement.

Heures d'ouverture au public de l'**Administration** communale

Depuis le 3 octobre 2011, l'Administration communale de Dison a réorganisé ses heures d'ouverture afin de mieux répondre aux exigences des personnes actives.

Depuis ce 2 juillet, les services administratif et technique des travaux, le service de location des logements communaux, le Conseiller en Energie et l'Agent constatateur communal vous accueillent au nouveau centre technique communal situé place Luc Hommel 22, 4820 Dison.

Rappel des horaires des différents services

Services Population-Etat civil et Finances
Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
Mardi-jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Service des Etrangers
Mercredi - jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Service de l'Urbanisme
Tous les matins : de 9 à 12 h.
Lundi après-midi : de 14 h à 18 h.

Conseiller en Logement et Conseiller en Energie
Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Du mardi au vednredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Autres services
Tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

RAPPEL IMPORTANT

Il est TOUJOURS possible d'obtenir un rendez-vous EN DEHORS de ces heures d'ouverture en s'adressant au service concerné dont vous trouverez les coordonnées sur le site internet communal (http://www.dison.be).

JEUNESSE ET SPORTS

Quand **Sport** rime avec **Solidarité**

Juin 2012, fin de saison sportive et moment choisi par l'ASBL Jeunesse et Sports et la Recherche du Tao pour créer un stage d'initiation au Tai Chi.

Particularité : le droit d'inscription est destiné à l'ASBL disonaise d'aide aux plus démunis.

Une vingtaine de participants, novices ou adeptes convaincus, se sont donné rendez-vous au hall omnisports le dimanche 12 juin 2012.

Après une heure de conférence donnée Mme J-J. Hanssen, les participants ont rejoint la grande salle pour découvrir ou redécouvrir les fondamentaux de cet art martial.

D'échanges en découvertes, la journée a été riche en apprentissage.

Une belle expérience à renouveler au plus vite !

N'oubliez pas que de nombreuses disciplines sportives sont présentes au sein des infrastructures communales.

N'hésitez pas à aller à leur rencontre, vous y trouverez de quoi vous épanouir.

Prochaine organisation de Jeunesse et Sports
les **17 et 18 novembre 2012** : Piscines en fêtes

Une **nouvelle tête** à l'Agence de Développement Local

Renaud FLAGOTHIER (ADL)

Ouda EL MJYIAD (ADL)

Suite au départ de Paschal Lecloux pour de nouvelles fonctions en bord de Vesdre, l'Agence de Développement local de Dison (A.D.L.) a engagé un nouveau collaborateur qui a pris ses fonctions ce 22 août 2012.
Originaire de Sprimont, M. Renaud FLAGOTHIER a terminé ses études aux H.E.C. (Liège) et a entamé sa carrière professionnelle dans un bureau d'audit international. Toutefois, il n'a guère hésité à poser sa candidature à l'A.D.L. de Dison lorsque celle-ci a lancé la procédure de recrutement. Car, au-delà d'une solide formation d'analyste financier, M. FLAGOTHIER est également un homme au contact social facile et la dynamique d'un développement territorial répondait également à son envie de relever des défis.

Immédiatement briefé par sa collègue, Mme Ouda EL MJYIAD, M. FLAGOTHIER s'est aussitôt attelé à la tâche. Et celle-ci est importante et multiforme. Jugez-en !

Essentiellement tournées vers le développement économique de la commune, les missions confiées à M. FLAGOTHIER seront aux nombre de quatre.

La première est de reprendre le flambeau de son prédécesseur aux côtés du **Club des Entrepreneurs** du **zoning des Plénesses**. Particulièrement active, cette association entend développer différents projets de coopération au bénéfice des entreprises d'une part et de l'ensemble du zoning de l'autre. Dans ce cadre, M. FLAGOTHIER poursuivra l'action de coordination et d'instruction des dossiers qu'avait initiée M. LECLOUX. N'oublions pas l'importance de ce zoning pour l'emploi industriel de notre commune et des communes voisines ! D'autant qu'un projet d'extension de celui-ci (50 ha) est actuellement à l'étude.

La deuxième action de M. FLAGOTHIER concernera plus précisément **le commerce local**. Dans un premier temps, à la manière d'un agent immobilier, il va recenser toutes les vitrines disponibles du centre de Dison et en dresser un cadastre précis. Ayant ensuite étudié les carences de l'offre commerciale, il pourra prospecter les candidats investisseurs, les renseigner sur les lieux disponibles, les aides publiques dont ils pourraient bénéficier et ainsi tenter de redonner vie - et si possible pour longtemps - aux vitrines abandonnées.

Le secteur associatif sera sa troisième préoccupation. A très court terme, il lui a été demandé de préparer un dossier de création d'une Entreprise d'Insertion Sociale. Si certains besoins sociaux sont rencontrés par le système des titres-services, il en est d'autres qui demeurent insatisfaits. Notamment dans la sphère publique (par exemple le nettoyage des trop nombreux tags et graffitis). Cette nouvelle entreprise pourrait se charger de cette tâche en se mettant au service des entreprises, des pouvoirs publics voire même des particuliers. Autre avantage, elle permettra de créer des emplois accessibles à des personnes en situation de décrochage social.

Reste enfin **le secteur public**. Il ne sera pas oublié non plus. Dans son programme d'action 2012-2014, l'A.D.L. s'est penchée sur le développement d'un tourisme vert à Dison. Le regretté Jean Conrath avait activement participé à la conception et à la réalisation de quatre promenades sur le territoire communal. A partir de celles-ci, le projet sera d'une part d'en assurer la jonction (entre elles et avec des promenades extérieures à la commune), d'autre part d'amener les promeneurs au cœur de Dison (par exemple pour s'y restaurer).

On le voit à travers ces quelques actions, M. FLAGOTHIER n'aura pas l'occasion de souffler au cours des prochains mois. Un mot encore … L'A.D.L. ouvrira prochainement son Espace Public Numérique (E.P.N.). Dans ses locaux, des formations au maniement de l'ordinateur, à l'accès à internet, … seront organisées au bénéfice du plus grand nombre.

Manifestement, le développement local, ça veut dire quelque chose à DISON.

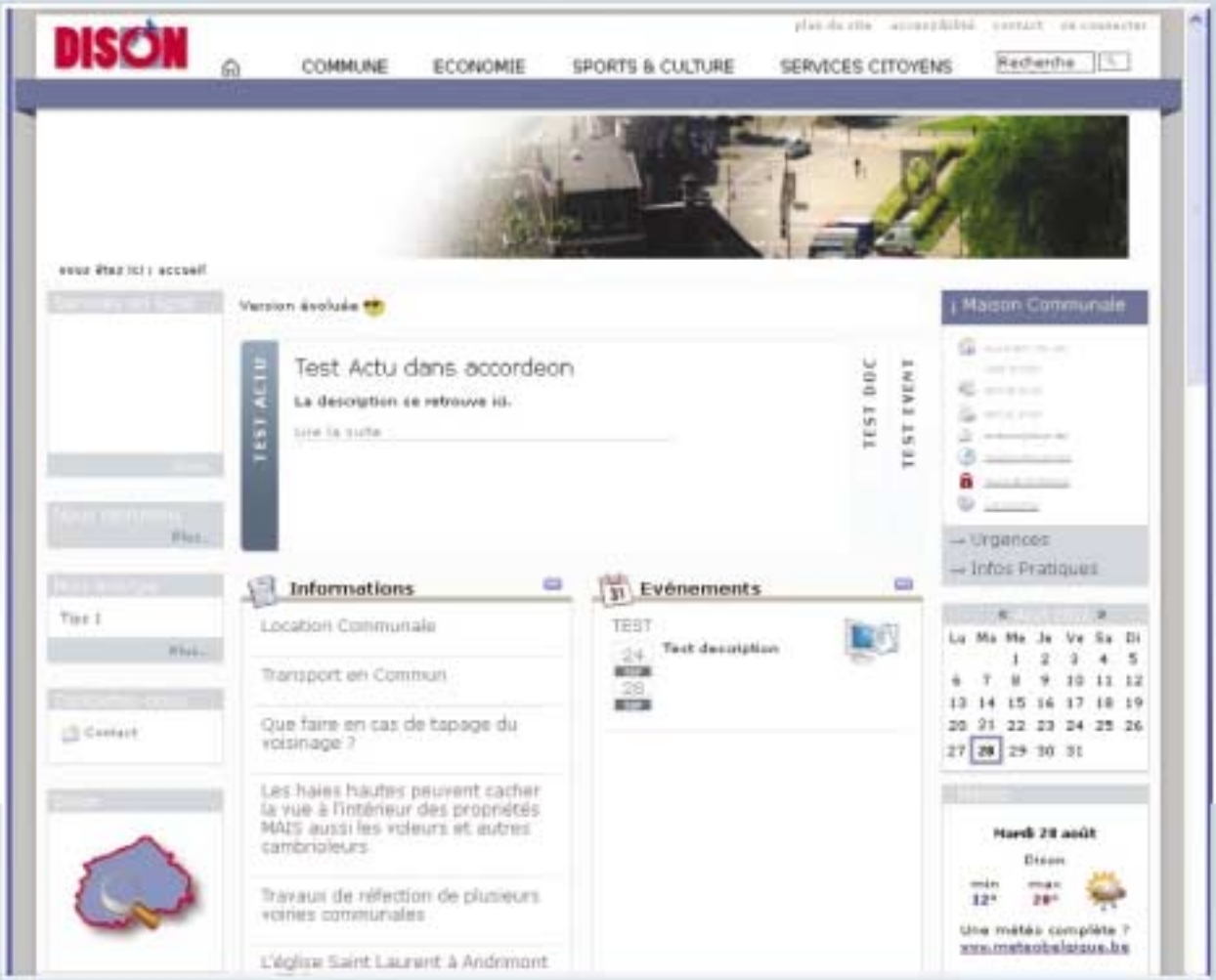

Quoi de **neuf** sur **Dison.eu**

Nouvelle version du site internet communal

Avant la fin de cette année 2012 le site internet communal actuel, lancé en juillet 2009, fera peau neuve.

Une nouvelle version sera en effet proposée aux citoyens.

Que deviendront les modules actuels ?

- Informations et Agenda communaux seront toujours disponibles à la page d'accueil.
- La commande de documents en ligne sera également toujours disponible dès la page d'accueil et va aussi évoluer vers une nouvelle version dans les prochains mois.
- Pour rappel il existe toujours pour les associations la possibilité de s'inscrire sur le site des services en ligne afin de proposer leurs activités à l'agenda communal, ainsi elles seront visible sur la page d'accueil du site.
- Le projet de proposer gratuitement de l'espace dédicacé aux associations est toujours d'actualité et devrait se concrétiser en 2013.

Le nouveau site se voudra plus aérer dans son graphisme et mieux structuré pour que le visiteur puisse facilement trouver l'information qu'il recherche.

e-TIC DISON

CommunesPlone

Vous cherchez une information sur votre Commune : http://www.dison.eu

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be

ÉLECTIONS 2012

A Dison également et ce pour élire 25 conseillers communaux et 4 conseillers provinciaux

Tout citoyen belge âgé de plus de 18 ans inscrit au registre de la population de la Commune de Dison en date du 31 juillet 2012 recevra fin septembre sa convocation électorale.
Les citoyens européens et non européens qui en ont fait la demande et qui remplissent les conditions légales seront également invités aux urnes.
Voter est un droit mais aussi un devoir, en Belgique le vote est obligatoire.

Cependant s'il ne vous pas possible de vous déplacer pour voter le dimanche 14 octobre, vous pouvez envoyer directement votre excuse au juge de paix à Verviers qui appréciera le motif de votre absence ou si vous êtes dans un des cas ci-dessous, vous pouvez remettre procuration à un électeur de votre choix (le mandataire) qui pourra exprimer votre vote à votre place :

- maladie, cette incapacité doit être attestée par un certificat médical ;
- raisons professionnelles, cette incapacité doit être attestée par l'employeur ou par une attestation sur l'honneur pour les indépendants ;
- bateliers, marchands ambulants ou forain, cette incapacité doit être attestée par un certificat délivré par le Bourgmestre ;
- privative de liberté, attestation des autorités pénitentiaires ;
- convictions religieuses ou philosophiques qui empêchent l'électeur de voter, l'incapacité doit être attestée par les autorités religieuses ou philosophiques ;
- étudiants, cette incapacité doit être attestée par un certificat de la direction de l'établissement scolaire ;
- séjour temporaire à l'étranger, attesté par un certificat de l'organisation de voyage ou à défaut par une attestation sur l'honneur.

Le **14 octobre** prochain, **nous voterons** !

Le mandant (l'électeur qui ne sait pas voter en personne) doit remettre à son mandataire la procuration, sa convocation, ainsi que son excuse. Lorsque l'électeur qu'il a désigné (le mandataire) pour voter à sa place se présentera au bureau de vote, il remettra l'ensemble de ces documents au Président de ce bureau qui en effectuera la vérification.
Tous les formulaires peuvent être téléchargés sur le site de la Région Wallonne, http://elections 2012.wallonie.be, ou être retirés auprès du service population de l'administration communale de Dison (ouvert tous les matins de 9h à 12h, les lundis de 14h à 18h, les mardis- jeudis et vendredis de 14h à 16h et les mercredis de 13h30 à 16h30 et sur rendez- vous en dehors de ces heures).

Si vous désirez être assisté pour le vote, il vous est possible de vous présenter au service population afin d'en faire la déclaration avant le 29 septembre 2012.

Par ailleurs, si vous égarez ou n'avez pas reçu votre convocation électorale, vous pourrez, jusqu'au jour des élections, en obtenir un duplicata auprès du service population.

Attention, votre carte d'identité devra être valide le jour du scrutin.
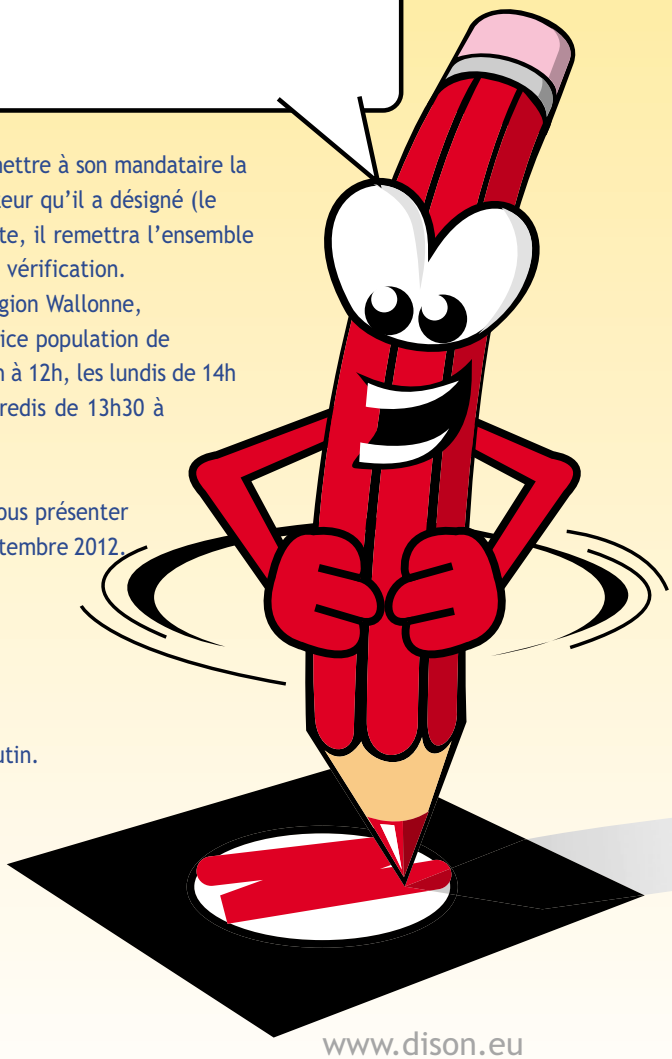
Pour tous renseignements complémentaires : 087/39.33.53